

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise, depuis 2010, le concours d'ingénieur territorial pour le compte de l'Interregion Grand Ouest, représentant les 14 départements des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

La date d'organisation du concours d'ingénieur territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'appréciation des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplômes (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité est de 2 ans, en alternance avec l'examen professionnel.

### CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	23 novembre 2018
Période d'inscription	29 janvier au 20 février 2019
Date limite de dépôt des dossiers	28 février 2019
Épreuves d'admissibilité	12 et 13 juin 2019 à Angers (49)
Jury d'admissibilité	18 septembre 2019
Épreuves orales d'admission	Du 4 au 7 novembre 2019
Jury d'admission	8 novembre 2019
Résultats admission	8 novembre 2019

## LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

### Collège des élus locaux

- DELABY Françoise, adjointe au maire de Saint-Herblain (44),
- FROIDURE LEPETIT Astrid, conseillère municipale à Caen (14),
- GAUTIER Marie-Chantal, maire de Vay (44),
- LEFRANC Élisabeth, adjointe au maire de Nantes (44),
- LE COZ Louis, adjoint au maire de Redon (35)
- MARGUIN Édith, maire de Noyal sur Brutz (44),
- PHELIPPO-NICOLAS Anne, adjointe au maire de Séné (56),
- QUELLARD Michèle, maire du Croisic (44),
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, **président du jury**.

### Collège des fonctionnaires

- ANDRIÈS Corinne, ingénieur principal, responsable du service prévention des risques professionnels, Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- BESANÇON Isabelle, ingénieur principal, responsable du Secteur Prévention et Gestion des Risques, Nantes Métropole (44),
- ÉVEILLÉ Benoît, ingénieur en chef hors classe, directeur du pôle Loire, Sèvre et Vignoble, Nantes Métropole (44),
- GUÉRANGER Patrice, ingénieur, représentant du personnel en CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- GUILLAUMIN Guylaine, ingénieur principal, responsable qualité et modernisation, Mairie de Rouen (76),
- MARCHANDEAU Jean-Michel, représentant du CNFPT,
- MAUREY Jean-François, ingénieur principal, chef du service usages et infrastructures, Conseil Régional des Pays de la Loire (44),
- PELÉ Laurent, ingénieur en chef, responsable du service prévention, sécurité au travail, Nantes Métropole (44),
- PROUST François-Marie, directeur territorial, DGS, COMPA (44).

### Collège des personnalités qualifiées

- BLANCHET Christine, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Ministère de l'Agriculture,
- CAILLON Arnel, ingénieur au département du développement urbain, Nantes Métropole (44),
- ÉCHARD Philippe, professeur certifié hors classe, INSA de Rennes (35),
- GIRARD Fabrice, directeur des transports et mobilités, Conseil Régional de Bretagne (35),
- GOBIN Claude, sous-préfet honoraire,
- LE HUEDE Maryvonne, directrice du pôle environnement, COMPA (44),
- LEROUX Olivier, architecte, Rouen (76),
- STÉPHANT Alain, DGA, Conseil Départemental du Maine et Loire (49), retraité, suppléant du président du jury,
- TEILLIER Magali, conseillère en prévention, Communauté de communes du Pays des Herbiers (85).

En tant que de besoin, des examinateurs complémentaires ont été associés notamment pour les épreuves orales de langues étrangères et d'entretien dans l'option.

# CONCOURS EXTERNE

---

## 1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Spécialités	Postes
Ingénierie, gestion technique et architecture	48
Infrastructures et réseaux	38
Prévention et gestion des risques	28
Urbanisme, aménagement et paysages	24
Informatique et systèmes d'information	45
<b>Totaux</b>	<b>183</b>

## 2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert, pour 75 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret 2016-201 du 26 février 2016 modifié et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

**Cette condition de diplôme devait être justifiée au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves écrites, soit le 12 juin 2019.**

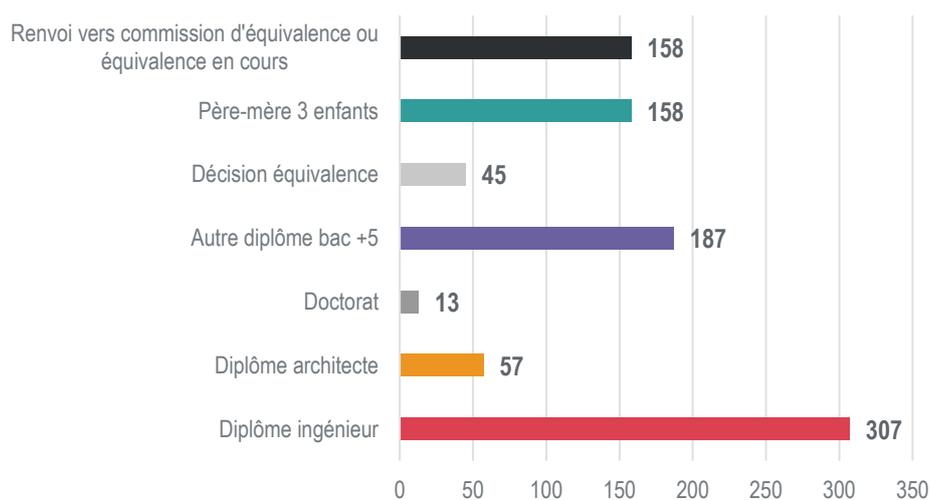
Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

### 3/ STATISTIQUES

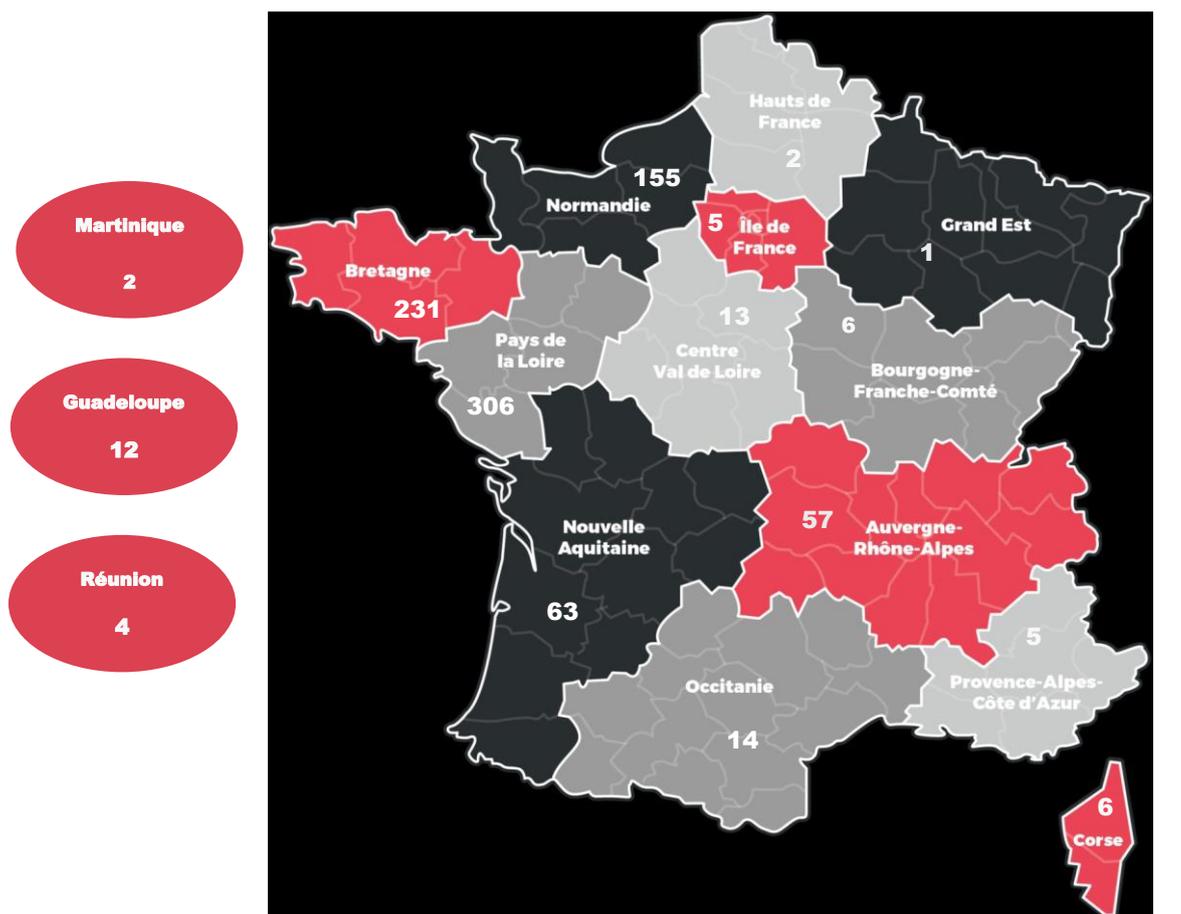
#### a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription)
Ingénierie, gestion technique et architecture	166	156
Infrastructures et réseaux	159	156
Prévention et gestion des risques	208	197
Urbanisme, aménagement et paysages	238	224
Informatique et systèmes d'information	154	149
<b>Totaux</b>	<b>925</b>	<b>882</b>

#### Conditions d'inscription



## b. Provenance des candidats admis à concourir :



Moyenne d'âge : 36.2 ans



398



484

## 4/ L'ADMISSIBILITÉ

### a. Épreuve :

Une épreuve d'admissibilité qui a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la **rédaction d'une note** tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisies par le candidat au moment de son inscription (*durée : cinq heures ; coefficient 5*).

## **LES SUJETS DE LA SESSION 2019 ÉTAIENT LES SUIVANTS :**

### **▪ Spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture**

Vous êtes ingénieur territorial au sein des services techniques d'INGEVILLE (20 000 habitants). La ville dispose d'un patrimoine bâti relativement important, datant pour l'essentiel du Moyen Âge. Certains de ces bâtiments communaux sont protégés au titre des monuments historiques comme le château et l'église, inscrits à l'inventaire supplémentaire. D'autres petits éléments de patrimoine composés notamment de fontaines ou de lavoirs, sont non protégés.

Dans un premier temps, le Directeur des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les différents types de protection du patrimoine bâti et leurs implications.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à engager un programme de restauration du patrimoine ancien public et privé de la ville.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

### **▪ Spécialité Infrastructures et réseaux**

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service voirie et déplacements dans la ville d'INGEVILLE (50 000 habitants). INGEVILLE est la ville centre d'une communauté d'agglomération INGECO de 80 000 habitants. La compétence voirie reste communale et n'a pas été transférée à la communauté d'agglomération. Par contre INGECO est l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). INGEVILLE et INGECO n'ont pas encore mis en œuvre la récente réforme du stationnement de surface.

Dans un premier temps, la directrice générale des services techniques (DGST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la récente réforme du stationnement.

Le taux de respect de paiement du stationnement de surface est de 20 %. La police municipale exerce le contrôle de ce stationnement en régie. Elle fait peu de contrôles et se concentre sur d'autres missions. Le tarif du stationnement est de 1,50 € par heure sur l'ensemble du territoire d'INGEVILLE pour deux heures maximum. INGEVILLE dispose d'un centre-ville où la pression du stationnement est forte et où la rotation des véhicules est faible. INGEVILLE a passé une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un parking souterrain situé en centre-ville avec la société DELEGUE. Le tarif du stationnement dans ce parking est de 2 € par heure. Ce parking a un taux de remplissage faible.

Dans un deuxième temps, la DGST vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour mettre en œuvre la réforme du stationnement de surface à INGEVILLE.

### **▪ Spécialité Prévention et gestion des risques**

Vous êtes ingénieur territorial chargé de la prévention des risques au sein de la ville d'INGE (80 000 habitants) exposée à de nombreux risques : crues, inondations, submersion marine, risques naturels et technologiques.

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde mais le bilan réalisé suite à une inondation importante montre qu'il n'existe pas une culture commune du risque permettant de gérer la crise de manière optimale.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la culture du risque.

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour développer une telle culture tant au niveau des agents que des habitants sur le territoire.

### **▪ Spécialité Urbanisme, aménagement et paysages**

Vous êtes chef de projet en urbanisme durable à la communauté d'agglomération d'INGECOM. L'établissement public de coopération intercommunale compte 55 000 habitants répartis sur 12 communes dont l'armature urbaine se décompose en 1 ville centre (35 000 habitants), 3 bourgs structurants secondaires et des villages périphériques. Le territoire s'articule entre espaces urbains centraux et paysages ruraux.

INGECOM a pris la compétence d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal et dispose d'ores et déjà d'un programme local de l'habitat ainsi que d'un plan de paysage. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) sera quant à lui élaboré concomitamment au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Sensibilisés par les récents épisodes caniculaires, les élus s'interrogent sur les capacités du territoire à s'adapter aux effets du changement climatique, notamment dans la ville centre où les températures ont atteint des records au courant de l'été. Votre

direction souhaite travailler à la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les enjeux climatiques en insistant sur le tissu urbain existant ou à venir.

Dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux d'adaptation de la ville aux problématiques climatiques.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles et priorisées pour mettre en œuvre des solutions concrètes sur le territoire de l'agglomération.

## ▪ **Spécialité Informatique et systèmes d'information**

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet rattaché au Directeur général des services (DGS) du syndicat informatique intercommunal d'INGECO créé très récemment et regroupant une trentaine de communes pour un ensemble de 400 000 habitants.

Afin de clarifier les missions du syndicat auprès des collectivités territoriales partenaires, vous devez proposer à votre hiérarchie un ensemble de services accessibles aux collectivités pour gérer leur Système d'Information (SI) respectif. À cette fin, il est nécessaire de proposer un catalogue de services qui corresponde aux besoins « Information Technology » (IT) des collectivités adhérentes.

Dans un premier temps, votre DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le catalogue des services dans le cadre d'un syndicat informatique.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à organiser la mise en œuvre d'un catalogue de services au sein de la structure et à assurer son cycle de vie. Vous vous appuyerez sur des exemples de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

## **CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE :**

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Appréhender le sujet de manière transversale (ne pas se contenter de la seule dimension technique) en se plaçant du point de vue du commanditaire de la note (lire attentivement le sujet) et en tenant compte de tous les acteurs (y compris les élus et les citoyens qui sont généralement les utilisateurs finaux des services à mettre en œuvre).
- Annoncer la problématique en introduction, établir un plan et le respecter.
- **Bien gérer son temps et consacrer le temps nécessaire à la partie propositions, trop souvent négligée. Détailler davantage les propositions et les concrétiser (éviter de rester uniquement sur de la méthode ou de l'organisation) (conseil unanime de l'ensemble des correcteurs).**
- Développer une logique d'action avant de commencer à rédiger.
- S'approprier la démarche projet.
- Se positionner en qualité d'ingénieur (et non comme technicien) et prendre la hauteur nécessaire.
- Assurer une veille juridique : s'informer et se former sur les nouveaux textes en vigueur, les nouvelles technologies.
- Bien exercer ses capacités rédactionnelles.
- Travailler l'aspect "territorial" et gouvernance. Certaines copies sont trop déconnectées des enjeux de gouvernance des collectivités territoriales.
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

**b. Niveau des candidats :**

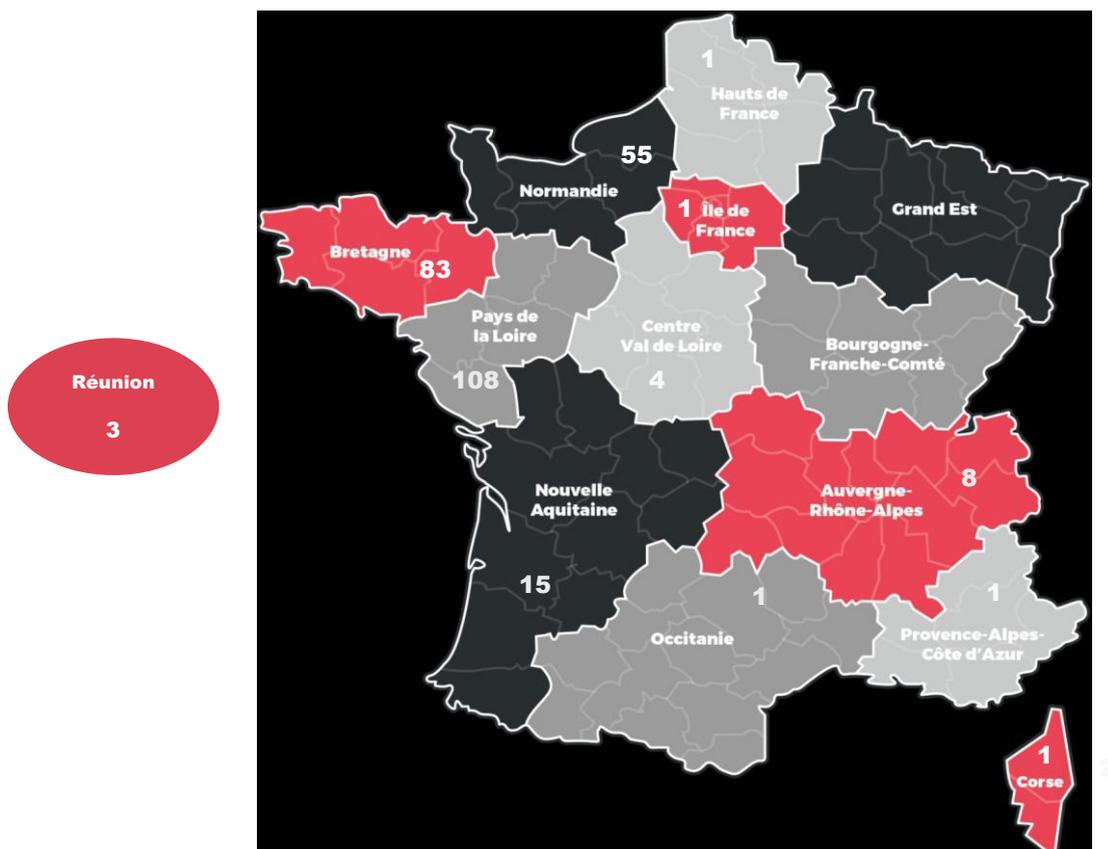
SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	0 - 16.00	31	19	29	20	6	9.80
Infrastructures et réseaux	0 - 14.00	26	23	32	18	4	9.53
Prévention et gestion des risques	0 - 16.50	23	23	25	32	16	8.93
Urbanisme, aménagement et paysages	2.25 – 16.75	38	18	33	21	5	9.90
Informatique et systèmes d'information	0 – 15.75	21	17	17	30	13	8.60
* note éliminatoire							<b>9.36</b>

**c. Seuils d'admissibilité**

Le jury s'est réuni le 18 septembre 2019 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	9.00	66
Infrastructures et réseaux	9.00	63
Prévention et gestion des risques	9.50	52
Urbanisme, aménagement et paysages	11.00	50
Informatique et systèmes d'information	8.50	50
		<b>281</b>

#### d. Profil des admissibles



Moyenne d'âge : 36.15 ans



## 5/ L'ADMISSION

### a. Épreuve obligatoire :

L'épreuve d'admission obligatoire est un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

*(durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)*

## b. Niveau des candidats :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	4.00 – 19.00	35	5	11	12	3	11.74
Infrastructures et réseaux	3.50 – 19.00	35	11	8	7	2	11.67
Prévention et gestion des risques	2.00 – 17.50	20	13	8	7	4	11.67
Urbanisme, aménagement et paysages	4.00 – 19.00	25	9	5	8	3	12.24
Informatique et systèmes d'information	2.00 – 17.00	28	5	6	8	2	11.58
* note éliminatoire							11.77

## CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Porte une attention particulière aux connaissances techniques de base dans l'option
- S'appropriier le programme de l'option
- Développer ses réponses en s'appuyant sur des illustrations..., ne pas se satisfaire de réponses trop généralistes, en démontrant des qualités d'expertise
- Maîtriser la conduite de projet et sa méthodologie
- Se projeter en tant que manager
- Se positionner clairement en tant qu'ingénieur, cadre A, savoir prendre du recul par rapport au cadre d'exécution
- Effectuer une veille réglementaire et maîtriser les aspects juridiques
- Travailler sur les points d'actualité (exemple 2019 : loi de transformation de la fonction publique)
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un ingénieur territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...)

## c. Épreuve facultative :

L'épreuve facultative d'admission est un oral de langue vivante étrangère qui consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (*préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1*).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Langue	Nombre d'admissibles inscrits à l'épreuve facultative
Anglais	128
Espagnol	6
Allemand	2
Italien	2
<b>Total</b>	<b>138</b>

Sur les 138 inscrits, 135 se sont effectivement présentés à l'épreuve facultative de langue.

Spécialité	Notes au-dessus de 10	10 / 20	Notes en dessous de 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	22	0	7	12.02
Infrastructures et réseaux	17	0	9	11.35
Prévention et gestion des risques	19	1	9	11.24
Urbanisme, aménagement et paysages	19	0	8	11.85
Informatique et systèmes d'information	15	1	8	10.29

#### d. Seuils d'admission

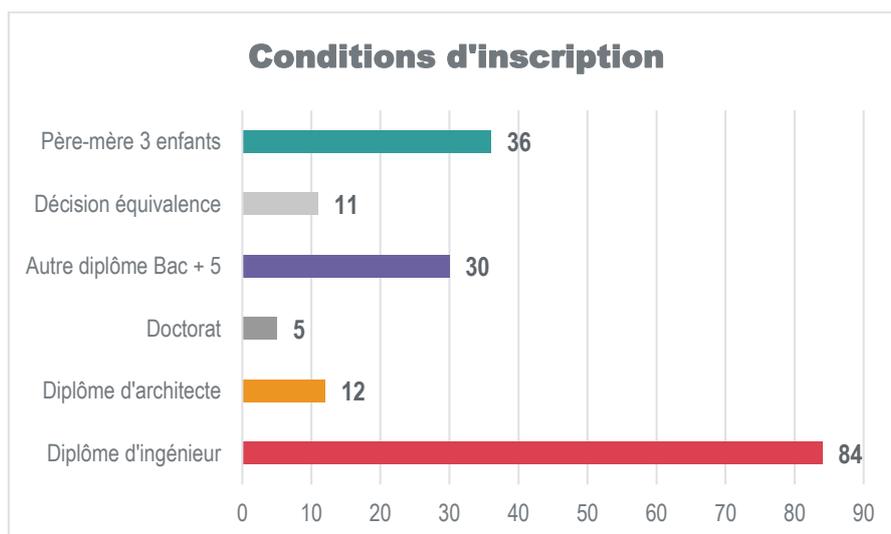
Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

De plus, conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (article 9) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

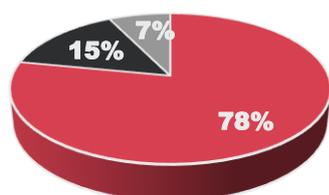
Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.08	46
Infrastructures et réseaux	12.13	40
Prévention et gestion des risques	11.75	28
Urbanisme, aménagement et paysages	12.08	25
Informatique et systèmes d'information	10.00	39
		178

## e. Profil des admis



Un certain nombre de candidats inscrits au titre de la dérogation « pères ou mères d'au moins 3 enfants », sont néanmoins diplômés, mais ont préféré assurer leur inscription par ce biais.



- Moins de 40 ans
- Entre 40 et 45 ans
- Plus de 45 ans

**Moyenne d'âge : 35.54 ans**



# CONCOURS INTERNE

---

## 1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Spécialités	Postes
Ingénierie, gestion technique et architecture	8
Infrastructures et réseaux	7
Prévention et gestion des risques	5
Urbanisme, aménagement et paysages	4
Informatique et systèmes d'information	8
<b>Totaux</b>	<b>32</b>

## 2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours interne est ouvert, pour 25 % au plus des postes à pourvoir :

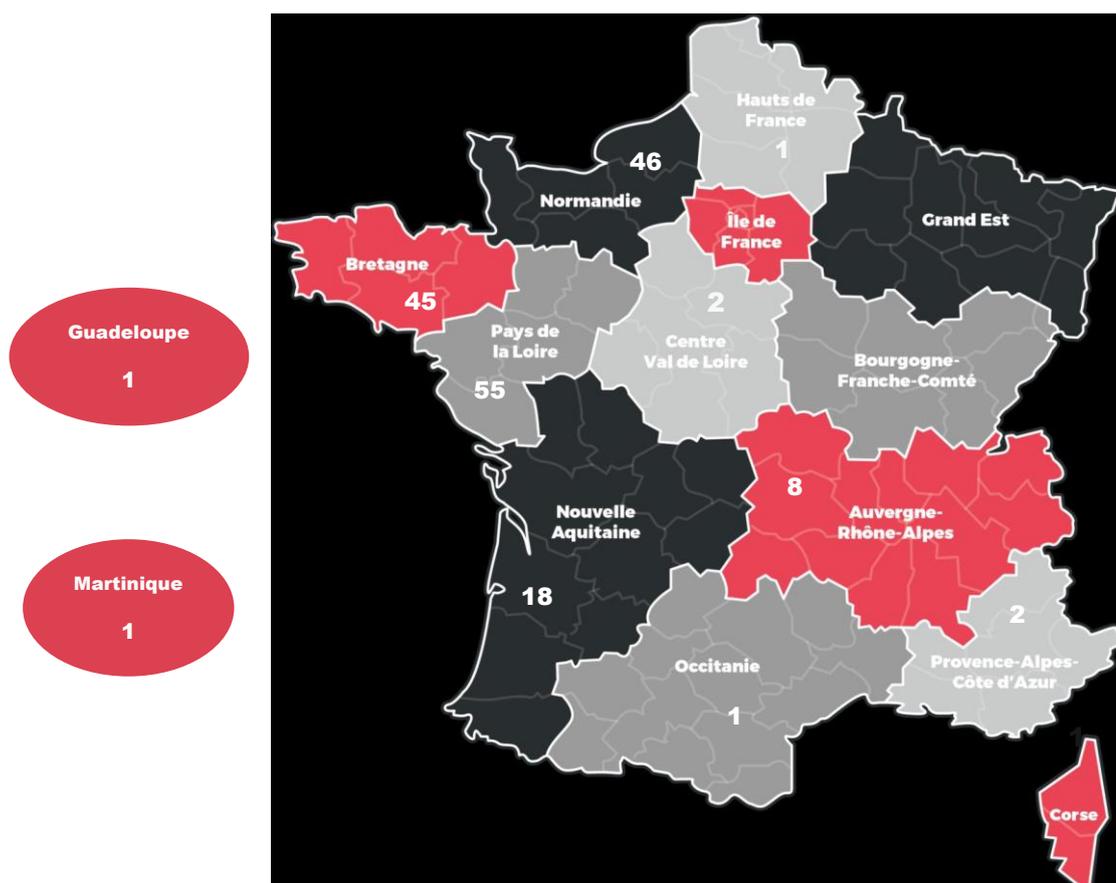
- aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.
- aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2<sup>o</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

### 3/ STATISTIQUES

#### a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription)
Ingénierie, gestion technique et architecture	39	39
Infrastructures et réseaux	40	37
Prévention et gestion des risques	35	35
Urbanisme, aménagement et paysages	21	21
Informatique et systèmes d'information	49	48
<b>Totaux</b>	<b>184</b>	<b>180</b>

#### b. Provenance des candidats admis à concourir :



Moyenne d'âge : 39.7 ans

 50

 130

## 4/ L'ADMISSIBILITÉ

### a. Épreuves :

1. Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée.  
(durée : quatre heures ; coefficient 3)
2. La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription, parmi l'une de celles ouvertes au concours.  
(durée : quatre heures ; coefficient 3)
3. L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.  
(durée : huit heures ; coefficient 7)

### **LES SUJETS DE LA SESSION 2019 POUR L'ÉPREUVE DE NOTE ÉTAIENT LES SUIVANTS :**

#### ▪ **Spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture**

Vous êtes ingénieur territorial au sein des services techniques d'INGEVILLE (20 000 habitants). La ville dispose d'un patrimoine bâti relativement important, datant pour l'essentiel du Moyen Âge. Certains de ces bâtiments communaux sont protégés au titre des monuments historiques comme le château et l'église, inscrits à l'inventaire supplémentaire. D'autres petits éléments de patrimoine composés notamment de fontaines ou de lavoirs, sont non protégés.

Dans un premier temps, le Directeur des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les différents types de protection du patrimoine bâti et leurs implications.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à engager un programme de restauration du patrimoine ancien public et privé de la ville.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

#### ▪ **Spécialité Infrastructures et réseaux**

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service voirie et déplacements dans la ville d'INGEVILLE (50 000 habitants). INGEVILLE est la ville centre d'une communauté d'agglomération INGECO de 80 000 habitants. La compétence voirie reste communale et n'a pas été transférée à la communauté d'agglomération. Par contre INGECO est l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). INGEVILLE et INGECO n'ont pas encore mis en œuvre la récente réforme du stationnement de surface.

Dans un premier temps, la directrice générale des services techniques (DGST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la récente réforme du stationnement.

Le taux de respect de paiement du stationnement de surface est de 20 %. La police municipale exerce le contrôle de ce stationnement en régie. Elle fait peu de contrôles et se concentre sur d'autres missions. Le tarif du stationnement est de 1,50 € par heure sur l'ensemble du territoire d'INGEVILLE pour deux heures maximum. INGEVILLE dispose d'un centre-ville où la pression du stationnement est forte et où la rotation des véhicules est faible. INGEVILLE a passé une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un parking souterrain situé en centre-ville avec la société DELEGUE. Le tarif du stationnement dans ce parking est de 2 € par heure. Ce parking a un taux de remplissage faible.

Dans un deuxième temps, la DGST vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour mettre en œuvre la réforme du stationnement de surface à INGEVILLE.

## ▪ Spécialité Prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial chargé de la prévention des risques au sein de la ville d'INGE (80 000 habitants) exposée à de nombreux risques : crues, inondations, submersion marine, risques naturels et technologiques.

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde mais le bilan réalisé suite à une inondation importante montre qu'il n'existe pas une culture commune du risque permettant de gérer la crise de manière optimale.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la culture du risque.

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour développer une telle culture tant au niveau des agents que des habitants sur le territoire.

## ▪ Spécialité Urbanisme, aménagement et paysages

Vous êtes chef de projet en urbanisme durable à la communauté d'agglomération d'INGECOM. L'établissement public de coopération intercommunale compte 55 000 habitants répartis sur 12 communes dont l'armature urbaine se décompose en 1 ville centre (35 000 habitants), 3 bourgs structurants secondaires et des villages périphériques. Le territoire s'articule entre espaces urbains centraux et paysages ruraux.

INGECOM a pris la compétence d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal et dispose d'ores et déjà d'un programme local de l'habitat ainsi que d'un plan de paysage. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) sera quant à lui élaboré concomitamment au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Sensibilisés par les récents épisodes caniculaires, les élus s'interrogent sur les capacités du territoire à s'adapter aux effets du changement climatique, notamment dans la ville centre où les températures ont atteint des records au courant de l'été. Votre direction souhaite travailler à la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les enjeux climatiques en insistant sur le tissu urbain existant ou à venir.

Dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux d'adaptation de la ville aux problématiques climatiques.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles et priorisées pour mettre en œuvre des solutions concrètes sur le territoire de l'agglomération.

## ▪ Spécialité Informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet rattaché au Directeur général des services (DGS) du syndicat informatique intercommunal d'INGECO créé très récemment et regroupant une trentaine de communes pour un ensemble de 400 000 habitants.

Afin de clarifier les missions du syndicat auprès des collectivités territoriales partenaires, vous devez proposer à votre hiérarchie un ensemble de services accessibles aux collectivités pour gérer leur Système d'Information (SI) respectif. À cette fin, il est nécessaire de proposer un catalogue de services qui corresponde aux besoins « Information Technology » (IT) des collectivités adhérentes.

Dans un premier temps, votre DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le catalogue des services dans le cadre d'un syndicat informatique.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à organiser la mise en œuvre d'un catalogue de services au sein de la structure et à assurer son cycle de vie. Vous vous appuyerez sur des exemples de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

## **CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE :**

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Appréhender le sujet de manière transversale (ne pas se contenter de la seule dimension technique) en se plaçant du point de vue du commanditaire de la note (lire attentivement le sujet) et en tenant compte de tous les acteurs (y compris les élus et les citoyens qui sont généralement les utilisateurs finaux des services à mettre en œuvre).
- Annoncer la problématique en introduction, établir un plan et le respecter.
- **Bien gérer son temps et consacrer le temps nécessaire à la partie propositions, trop souvent négligée. Détailler davantage les propositions et les concrétiser (éviter de rester uniquement sur de la méthode ou de l'organisation) (conseil unanime de l'ensemble des correcteurs).**
- Développer une logique d'action avant de commencer à rédiger.
- S'approprier la démarche projet.
- Se positionner en qualité d'ingénieur (et non comme technicien) et prendre la hauteur nécessaire.
- Se former sur les nouveaux textes en vigueur, les nouvelles technologies.
- Bien exercer ses capacités rédactionnelles.
- Travailler l'aspect "territorial" et gouvernance. Certaines copies sont trop déconnectées des enjeux de gouvernance des collectivités territoriales.
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

## **LES THÉMATIQUES DES SUJETS DE LA SESSION 2019 POUR L'ÉPREUVE DE PROJET ÉTAIENT LES SUIVANTES :**

### **▪ Option Centres Techniques**

Vous êtes ingénieur territorial, responsable des services techniques au sein de la communauté de communes à caractère rural INGECO comptant 40 057 habitants et située en secteur de moyenne montagne.

Dans le souci de rendre le meilleur service aux administrés au meilleur coût, les élus vous chargent de mettre en œuvre le nouveau Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) pour la prochaine saison hivernale, en conciliant les aspects sociaux, économiques, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

INGECO a pris la compétence voirie intercommunale et donc la compétence déneigement des voiries. Les communes assurent seulement la viabilité hivernale des voies piétonnes et des abords des bâtiments publics avec leur personnel.

Une étude est engagée sur les thématiques suivantes : mutualisation de l'atelier mécanique, renouvellement du matériel vieillissant, géolocalisation, achat de fondants ...

### **▪ Option Construction Bâtiment**

Vous êtes recruté(e) en tant qu'ingénieur territorial, en qualité de chargé(e) d'opération au sein de la direction du patrimoine bâti d'INGEVILLE (150 000 habitants), ville centre d'une métropole récemment créée (INGEMETRO), composée de vingt autres communes pour un total de près de 300 000 habitants.

En tant que maître d'ouvrage, INGEVILLE a décidé de lancer les études préalables d'une opération d'aménagement et de rénovation d'un important complexe sportif et d'un parc urbain et de loisirs, un des projets majeurs pour son territoire. À vocation éducative, ludique et sportive, celui-ci doit faire l'objet d'une lourde requalification afin d'être à la hauteur des attentes des habitants et usagers, des nouvelles pratiques urbaines, pour améliorer la qualité de vie, l'image du territoire et le rendre plus attractif et ce, dans un objectif de développement durable et de coûts maîtrisés.

Pour y parvenir, il vous est demandé de présenter à votre direction générale, sous couvert de la directrice du patrimoine bâti, l'ensemble des démarches nécessaires relatives à ce projet de requalification du complexe sportif et du parc urbain et de loisirs, en vue de la présentation lors d'un prochain conseil municipal pour validation de la faisabilité de l'opération.

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Attention aux développements trop succincts
- Traiter la démarche environnementale, souvent oubliée
- Prendre en compte l'impact du projet sur les bâtiments existants
- Ne pas se perdre dans les détails techniques, au détriment d'éléments essentiels

### **▪ Option Logistique et maintenance**

Vous êtes nouvellement recruté en tant que responsable du service du patrimoine bâti et des énergies au sein des services techniques municipaux d'INGEVILLE, commune de 60 000 habitants. INGEVILLE est la ville centre de la communauté d'agglomération INGECOM qui compte 90 000 habitants pour 15 communes. Suite à l'adoption par INGECOM de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), INGEVILLE a mis à jour et complété le plan d'actions de son Plan Climat-Énergie Territorial (PCET).

La collectivité recense un patrimoine bâti de 39 bâtiments, principalement à vocation tertiaire.

Le parc est principalement constitué de bâtiments édifiés durant la période 1950-1990. Il intègre cependant des établissements antérieurs, pour certains inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. Les constructions réalisées au cours des 20 dernières années représentent un faible volume de ce patrimoine.

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Maîtriser les écrits
- Attention aux réponses trop superficielles
- Bien gérer son temps pour répondre à l'ensemble des questions

### **▪ Option VRD**

Vous êtes ingénieur au sein de la Direction Générale des Services Techniques de la communauté d'agglomération d'INGECO (75 000 habitants).

Le Président d'INGECO souhaite prendre la compétence voirie jusqu'à présent exercée par les communes la composant. Les élus ont demandé une homogénéisation des procédures et méthodes liées aux voiries. Ainsi plusieurs sujets ont été identifiés par le DGST comme nécessaires ou fédérateurs pour l'exercice de cette nouvelle compétence par l'intercommunalité.

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Réponses souvent pas assez développées, voire superficielles
- Veiller à bien exposer les points de vigilance
- Beaucoup d'éléments essentiels sont parfois passés sous silence
- Argumenter ses choix

### **▪ Option Déplacements, transports**

La grève des chemins de fer qui a touché la France au cours du 1er semestre 2018 a empêché nombre de français à se rendre au travail car peu de solutions alternatives leurs étaient connues ou proposées. Par ailleurs, à la suite des Assises nationales de la mobilité de 2018, le covoiturage pourrait prendre une place importante dans la loi d'orientation sur les mobilités. Dans ce contexte, et sachant que 68% des habitants du département se déplacent en voiture et que 80% d'entre eux sont seuls dans leur voiture, le Conseil départemental d'INGEDEP souhaite faire émerger dès maintenant des pratiques de mobilités alternatives et a voté lors du dernier conseil départemental la création de son Schéma Départemental de Covoiturage dès 2020.

Longtemps resté marginal, le covoiturage est devenu de plus en plus visible ces dernières années. Son développement pourrait répondre à de nombreux enjeux de mobilité dans le contexte actuel de crise économique, sur les plans individuel et collectif.

Ingénieur territorial en charge des mobilités émergentes au Conseil départemental d'INGEDEP (717 communes - dont 3 de plus de 100 000 habitants -, Superficie : 6 489 km<sup>2</sup>,  
Densité moyenne de population : 200 habitants au km<sup>2</sup>), votre directeur vous nomme responsable du projet covoiturage et vous demande de préparer un dossier à ce sujet en vue du prochain conseil départemental afin de :

- Identifier les caractéristiques du covoiturage en tant que solution de mobilité alternative à l'usage individuel d'une voiture particulière ;
- Présenter les principales pistes de progrès vers une croissance forte du covoiturage, jusqu'à en faire une opportunité de déplacements réelle, crédible et à moindre frais, à la fois pour les usagers et la collectivité.

En outre, vous aurez en charge de mettre en place une expérimentation de covoiturage courte distance dans le département, selon un rétro-planning pour une mise en service début 2020. Cette expérimentation est pour le département la vitrine du Schéma Départemental de Covoiturage.

## ▪ **Option Sécurité, prévention des risques**

Vous avez été nommé récemment responsable du service « Prévention-Sécurité- Environnement » de la Communauté d'Agglomération Ingéagglom composé de 15 communes et de 130 000 habitants. Cette communauté d'agglomération se situe e bordure de l'océan Atlantique et une partie de son territoire est en zone rurale.

Les élus sont sensibles aux préoccupations environnementales, et tout particulièrement au réchauffement climatique, car ces dernières années, les communes côtières ont été touchées à plusieurs reprises par des tempêtes dévastatrices.

Un projet de construction de 5 éoliennes terrestres est proposé aux élus de 2 communes d territoire (R et SJ). Soucieux de prendre en compte le développement durable, les élus apportent une attention particulière à ce projet, sans vouloir exposer les populations à de nouveaux risques méconnus.

En tant que chef de projet, la Directrice Générale des Services (D.G.S) vous demande de préparer ce dossier afin de disposer de tous les éléments d'aide à la décision dont elles ont besoin pour le présenter devant les élus et les habitants.

Pour mener à bien ce projet, vous devrez mobiliser en interne et en externe les compétences de vos partenaires.

## ▪ **Option Sécurité du travail**

Vous êtes ingénieur territorial dans le Département COLDEP au sein de la direction de l'éducation et des équipements scolaires (DEES) qui met en œuvre la politique d'éducation portée par le Département à travers la gestion des 48 collèges publics répartis sur le territoire départemental.

Ainsi, le Département a, entre autres, en charge la gestion de la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, la maintenance, l'équipement, la restauration, l'hébergement et le fonctionnement des établissements, à l'exception des dépenses pédagogiques, à la charge de l'État, et des dépenses de personnels autres que les agents techniques départementaux.

Les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). À ce titre, chaque collège dispose de l'autonomie administrative, financière et pédagogique, et est administré par un Conseil d'administration.

Le collège est composé :

- d'une équipe de direction : un Chef d'établissement, un adjoint gestionnaire du personnel et un conseiller principal d'éducation,
- de personnel du collège employé par l'État ou directement par l'établissement et d'agents techniques territoriaux d'enseignement (ATTE) employés par le Conseil départemental.

Au total, 286 ATTE exercent des missions d'accueil, de maintenance générale, d'hébergement et de restauration des élèves, en étant placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Conseil départemental représenté par le directeur de la DEES, et sous l'autorité fonctionnelle du Principal du collège secondé par l'adjoint gestionnaire.

Les conditions de travail des ATTE semblent particulièrement dégradées :

- ces derniers mois, plusieurs droits de retrait ont été exercés,
- l'absentéisme est croissant et provoque des difficultés pour l'organisation des équipes,
- le médecin de prévention constate de plus en plus d'accidents de travail liés à des facteurs physiques.

Cette situation est problématique pour la collectivité qui prévoit la construction de 10 nouveaux collèges sur les cinq prochaines années pour assurer une meilleure couverture du territoire et répondre aux besoins éducatifs.

## ▪ Option Déchets, assainissement

Vous êtes ingénieur de projet au sein de la Direction Générale des Services Techniques d'un syndicat mixte départemental (SYNDIMIX) assurant la compétence traitement des déchets ménagers et regroupant 200 communes du département (adhérentes au syndicat soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics de coopération intercommunale). Le département, qui compte 600 000 habitants, est moyennement peuplé et multipolarisé (avec une ville au centre fortement peuplée et 10 villes de plus de 10 000 habitants réparties sur le territoire).

D'un point de vue géographique, il s'agit d'un département côtier qui présente un attrait touristique avec un accroissement de population en période estivale. Par conséquent, la production de déchets subit de fortes variations saisonnières.

SYNDIMIX dispose sur son territoire des installations suivantes :

- Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux nouvelle génération mis en service en 2016 (centre permettant de traiter 100% du flux annuel de collectes sélectives multimatériaux collectés)
- Une plateforme de compostage des biodéchets (unité permettant de traiter 100% du flux annuel de biodéchets collectés)
- Un centre de tri / compostage des ordures ménagères résiduelles permettant de traiter 50% du flux annuel collecté sur le département
- 10 centres de transfert répartis sur tout le département
- 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) recevant près de 50% du flux annuel d'ordures ménagères résiduelles ainsi que l'ensemble des refus de tri des différents centres répartis sur le département.

Pour supprimer la mise en décharge des déchets non inertes (notamment en période estivale), des réflexions sont en cours afin de mettre en œuvre une stratégie en cohérence avec les nouvelles exigences réglementaires relatives à la gestion des déchets d'une part, et à la concertation / participation du public d'autre part.

## REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Soigner la présentation, l'orthographe
- Réponses parfois partielles, veiller à être le plus exhaustif possible
- Penser à aborder les objectifs

## ▪ Option Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la communauté d'agglomération « La CC » (500 000 habitants) qui a notamment la compétence « Eaux et Environnement ». Vous travaillez comme chargé de mission « baignade et activités nautiques » au sein de la direction « Eaux et Environnement » qui, en plus des services généraux, est composée de 2 services :

- Le service « Eaux » qui gère la production d'eau potable et l'unique station d'épuration récemment mise en service pour l'ensemble de « La CC ». La station traite en moyenne 90000 m<sup>3</sup>/jour car, en plus des eaux domestiques, elle traite également les eaux issues des abattoirs et d'une usine pharmaceutique (après, bien évidemment, des prétraitements indispensables au sein des usines). Le rejet de cette station se fait dans le principal cours d'eau de « La CC », une rivière nommée « La Rivière ». La production d'eau potable est réalisée en régie directe par une usine de production puisant l'eau dans « La Rivière » quelques kilomètres en amont du rejet de la station d'épuration.
- Le service « Environnement et Développement durable » qui gère les berges de « La Rivière » mais également le plan d'eau « L'Étang » alimenté par « La Rivière ». Sa mission est aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens de « La CC » et de veiller à une gestion durable de « La CC » notamment dans sa politique d'achat.

Vous êtes placé sous l'autorité directe de la directrice « Eaux et Environnement ». Sous la pression des citoyens, Le président de « La CC » souhaite que « L'Étang », peu exploité pour le moment, serve à des activités récréatives au cours de la belle saison : sports nautiques et baignade. Pour cela 3 plages ont d'ores et déjà été aménagées.

Ainsi votre directrice vous charge de mettre en œuvre ce projet pour que d'ici 2 à 3 ans « L'Étang » soit conforme aux engagements du président.

## ▪ Option Urbanisme

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service urbanisme de la commune d'INGEVILLE (40 000 habitants). INGEVILLE est la ville-centre de la communauté d'agglomération d'INGECO qui regroupe 150 000 habitants. La commune d'INGEVILLE assure l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme, tandis qu'INGECO a pris la compétence d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

INGEVILLE est soumise à une pression immobilière forte. De nombreux promoteurs immobiliers achètent des maisons, des immeubles vétustes, des hangars, et cherchent à les raser pour y construire de nouveaux immeubles. Ces opérations immobilières entrent bien dans l'objectif de renouvellement urbain souhaité par les élus. Cependant, les élus s'interrogent sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère de ce renouvellement urbain et sur la protection du patrimoine de la commune. Les habitants demandent également de protéger leur environnement et cadre de vie face à la multiplication de ces projets immobiliers.

Le Directeur général des services (DGS) d'INGEVILLE s'interroge sur les leviers d'action permettant de garantir une meilleure prise en compte du patrimoine architectural, urbain et paysager dans les politiques d'urbanisme. D'une manière générale, comment concilier le développement de la ville (renouvellement urbain et requalification des espaces, opérations d'aménagement ...) et la protection de son patrimoine au sens large (historique, naturel, quartiers, bâtiments, espaces verts, arbres ...).

INGEVILLE est riche de ce patrimoine varié :

- Le fort, qui constitue un vaste parc boisé à proximité du centre-ville ;
- Une diversité de tissus pavillonnaires datant d'époques différentes (années 20-30, après-guerre ...) et composant des ensembles bâtis et paysagers de qualité et à échelle humaine. Ces tissus pavillonnaires créent souvent des ambiances de rue très verdoyantes et contribuent au maintien d'une nature à proximité des habitants. Ils font aujourd'hui partie de l'identité de la ville ;
- Des grandes propriétés ou maisons bourgeoises qui amènent également des respirations vertes au cœur de ces quartiers pavillonnaires ;
- Des traces d'ensembles bâtis anciens : l'ancien bourg, en forte mutation, préserve sa composition originelle autour de la place de l'église ; l'avenue de la mairie a connu une forte transformation urbaine avec l'arrivée du tramway, mais conserve encore quelques traces de son passé de faubourg.

## ▪ Option Paysages, espaces verts

La communauté d'agglomération d'INGECO (120 000 habitants), située dans le sud-est de la France sur le littoral méditerranéen et regroupant 9 communes dont INGEVILLE, est très engagée dans la protection de la biodiversité. INGEECO a engagé et mobilisé bon nombre de partenaires institutionnels et associatifs. INGEECO souhaite réaliser un aménagement répondant aux problématiques actuelles relatives à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et plus particulièrement au déclin des abeilles et enjeux liés. La commune d'INGEVILLE, largement investie dans une démarche d'observatoire de la biodiversité, est pressentie pour accueillir un projet à caractère apicole : l'aménagement d'un rucher dans le jardin de la maison de la biodiversité.

Responsable du service Espaces verts d'INGECO, vous assurerez le suivi de cette opération. Vous serez aussi responsable de son portage public au travers des informations que vous donnerez à votre hiérarchie et vos élus.

Vous êtes de ce fait garant de la gestion de son enveloppe budgétaire qui se chiffre à 150 000 €.

L'enveloppe couvre les besoins d'une phase conception, d'une phase aménagement du rucher et d'une phase de suivi de la première année de fonctionnement.

Dans le cadre de vos fonctions, vous assurerez la transmission d'informations au sein de votre équipe ainsi qu'auprès des partenaires privés et publics (les services de l'État, les élus, les entreprises, les associations, les citoyens, les agriculteurs ...). Vous êtes chargé de proposer aux élus un projet répondant aux enjeux environnementaux actuels.

Pour la réussite de l'opération, vous devrez associer le plus grand nombre de partenaires. Par ailleurs, les élus souhaitent la création d'un comité de suivi très largement ouvert vers l'extérieur.

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Approches parfois trop prescriptives et fonctionnelles
- S'ouvrir aux enjeux globaux de la biodiversité
- Bien définir le rôle des différents acteurs

### **▪ Option SIG, topographie**

Ingénieur territorial, vous êtes en poste à la communauté d'agglomération INGECO, composée de 54 communes, 240 000 habitants pour une surface de 325 km<sup>2</sup>. La ville centre INGEVILLE a une population de 97 000 habitants. Quatre autres villes comptent des populations de 15 000 à 25 000 habitants. Vous êtes chef du service SIG mutualisé entre INGECO et INGEVILLE.

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Veiller à contextualiser sa réponse en fonction du territoire d'INGECO
- Se positionner en tant que chef de service mutualisé
- Présenter les différentes étapes du planning

### **▪ Option Réseaux, télécom**

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du département d'INGEDEP (2 500 agents) dont le Système d'Information (SI) a été victime récemment d'une cyber-attaque de type « Ransomware » de gravité moyenne et sans conséquence majeure.

Conscient de l'évolution des menaces en matière de cybersécurité, le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'engage dans un projet global d'audit et de renforcement du niveau de sécurité du SI.

Par ailleurs, la direction générale s'interroge sur les nombreux investissements réalisés dans le domaine de la sécurité du SI et sur la continuité d'activité de la collectivité en cas de sinistre.

### **▪ Option Systèmes d'information et de communication**

La commune d'INGEVILLE (90 000 habitants) met en œuvre progressivement ses obligations réglementaires en matière de dématérialisation. Cette transformation numérique nécessite de s'attacher à la question de la dématérialisation de la commande publique. Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation de la commande publique concerne toutes les procédures d'achat à partir de 25 000 € hors taxe. L'ensemble de la procédure des marchés concernés (supérieurs à 25 000 €) doit s'effectuer via une plate-forme d'achat dématérialisée, mise à disposition par les acheteurs sur internet à destination des entreprises candidates.

Les outils de la dématérialisation sont en place, le but est de les intégrer en une solution cohérente et fonctionnelle aussi bien pour la commande publique que pour les autres services dématérialisés à venir.

En tant qu'ingénieur, chef de projet à la Direction des systèmes d'information (DSI), le Directeur des systèmes d'information (DSI) vous demande d'organiser les différentes briques de la dématérialisation

## **REMARQUES DES CORRECTEURS :**

- Connaissances personnelles font régulièrement défaut
- Réponses souvent incomplètes, omettant à plusieurs reprises les détails techniques
- Les choix opérés méritent une justification, un argumentaire

**b. Niveau des candidats :**

**Épreuve de mathématiques / physique appliquées :**

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	0.00 à 14.50	2	2	0	9	10	6.20
Infrastructures et réseaux	0.00 à 16.63	1	2	2	2	9	4.12
Prévention et gestion des risques	0.13 à 13.40	1	0	3	7	7	5.25
Urbanisme, aménagement et paysages	0.25 à 12.13	1	0	0	0	7	2.13
Informatique et systèmes d'information	0.00 à 12.00	1	4	1	4	20	3.72
* note éliminatoire <b>Il est conseillé de travailler cette épreuve, qui chaque année est très sélective.</b>							4.28

**Épreuve de note :**

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	0.00 à 14.63	8	3	3	6	3	8.83
Infrastructures et réseaux	1.50 à 12.00	1	7	3	2	2	9.48
Prévention et gestion des risques	4.00 à 14.75	5	5	4	2	2	10.55
Urbanisme, aménagement et paysages	3.50 à 12.50	2	4	0	1	1	9.77
Informatique et systèmes d'information	0.75 à 11.23	0	5	11	6	8	7.47
* note éliminatoire							9.22

**Épreuve de projet :**

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	0.00 à 14.38	4	4	5	4	5	8.51
Infrastructures et réseaux	2.00 à 13.50	3	8	2	1	1	11.63
Prévention et gestion des risques	4.00 à 13.00	1	3	6	6	2	9.01
Urbanisme, aménagement et paysages	0.75 à 15.88	5	1	1	1	0	12.20
Informatique et systèmes d'information	0.00 à 14.00	3	12	2	7	5	8.38
* note éliminatoire							9.95

### c. Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 18 septembre 2019 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	8.90	8
Infrastructures et réseaux	9.21	7
Prévention et gestion des risques	8.50	6
Urbanisme, aménagement et paysages	10.81	1
Informatique et systèmes d'information	9.65	6
		<b>28</b>

### d. Profil des admissibles



**Moyenne d'âge : 40.42 ans**

**10**

**18**

## 5/ L'ADMISSION

### a. Épreuve obligatoire :

L'épreuve d'admission obligatoire est un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisies par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (*durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5*).

### b. Niveau des candidats :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note * < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	5.00 à 17.00	4	2	0	2	0	11.81
Infrastructures et réseaux	7.00 à 16.00	4	1	0	2	0	11.43
Prévention et gestion des risques	7.00 à 18.00	3	1	1	1	0	12.50
Urbanisme, aménagement et paysages	9.50	0	0	1	0	0	9.50
Informatique et systèmes d'information	4.50 à 17.00	2	0	2	1	1	10.17
* note éliminatoire							11.08

## CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Maîtriser les connaissances de base liées à l'option, et le programme
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop généralistes
- Maîtriser la conduite de projet et sa méthodologie
- Se projeter en tant que manager
- Se positionner clairement en tant qu'ingénieur, cadre A
- Effectuer une veille réglementaire et maîtriser les aspects juridiques
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un ingénieur territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...)

### c. Épreuve facultative :

Une épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (*durée : deux heures ; coefficient 1*).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Langue	Nombre d'admissibles inscrits à l'épreuve facultative
Anglais	12
Espagnol	4
<b>Total</b>	<b>16</b>

Sur les 16 inscrits, 15 se sont effectivement présentés à l'épreuve facultative.

Spécialité	Notes au-dessus de 10	10 / 20	Notes en dessous de 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	4	0	3	<b>10.96</b>
Infrastructures et réseaux	1	0	0	<b>14.00</b>
Prévention et gestion des risques	4	0	0	<b>11.40</b>
Urbanisme, aménagement et paysages	-	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	1	0	2	<b>8.67</b>

### d. Seuils d'admission

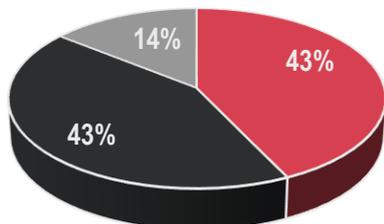
Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

De plus, conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (article 9) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

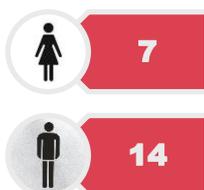
SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.22	6
Infrastructures et réseaux	10.92	5
Prévention et gestion des risques	10.38	5
Urbanisme, aménagement et paysages	10.44	1
Informatique et systèmes d'information	10.00	4
Au total, 3 postes ont été transférés de l'interne vers l'externe.		<b>21</b>

**e. Profil des admis**



- Moins de 40 ans
- Entre 40 et 45 ans
- Plus de 45 ans

**Moyenne d'âge : 40.17 ans**



## **CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :**

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

Il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ingénieur territorial.

Une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit. Maîtriser la méthodologie, la syntaxe, l'orthographe, la synthèse et la gestion du temps est indispensable à la réussite de l'exercice.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant.

Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de l'option choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant qu'ingénieur territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à une posture de technicien.

Enfin, un futur ingénieur territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui incontournable et essentielle à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Il s'agit là du minimum requis.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants (membres du jury, correcteurs, examinateurs) pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 30 janvier 2020

Le Président du jury,



Philip SQUELARD